« Fodéré à la génèse de la médecine légale moderne : doctrines, pratiques, savoirs et réseaux d'experts, des Lumières au début du XXe siècle »

Colloque co-organisé par :

l'Unité d'Histoire moderne, département d'histoire générale, UNIGE (Equipe DAMOCLES), le CRIHAM (Universités de Poitiers et Limoges), le département TeSIS (Université de Vérone) et le laboratoire ERMES (Université de Nice - Sophia Antipolis)

Genève - 26-27-28 Novembre 2015

Appel à communication

Le colloque européen « Fodéré à la naissance de la médecine légale moderne : doctrines, pratiques, savoirs et réseaux d'experts, des Lumières au début du XXe siècle » a pour objectif de (re)penser l'histoire de la médecine légale et sa genèse au tournant du positivisme du XIXe siècle, à travers la personnalité et le parcours de l'un de ses pères fondateurs, François-Emmanuel Fodéré, auteur notamment du célèbre *Traité de médecine légale* 1798, réédité à Paris en 1813.

La perspective envisagée par ce colloque est celle d'une histoire intellectuelle et d'une histoire sociale de la médecine légale à travers ses doctrines et ses pratiques, ce projet s'inscrivant dans la lignée du colloque de Genève de 1996 : « Homo criminalis : pratiques et théories médico-légales, XVI^e-XX^e siècles » (Équinoxe. Revue de sciences humaines, 22, 2000).

Il s'agit donc d'éclairer la construction d'une science placée au service de la justice criminelle, en partant d'un état des lieux des savoirs, puis en abordant l'évolution de la pensée de Fodéré d'un traité à l'autre, son positionnement au regard de la communauté scientifique (continuation ou innovation), sa conception de la médicine légale et des qualités du médecin légiste; la réception de ses traités à la fois théorique et pratique et les controverses qu'ils ont pu susciter.

Ce colloque ne se limitera pas à la médecine légale, mais sera ouvert à des questions d'hygiène publique et de police sociale, dans le cadre d'une véritable expertise sociale globale, en s'intéressant à d'autres questions chères à Fodéré.

Il sera également question, pour mesurer l'importance de l'apport de Fodéré à la médecine légale moderne, de reconstituer sa biographie : ses origines et ses liens familiaux, sa formation (dans les États de Savoie puis à Paris) et son savoir (héritage des Lumières), son parcours intellectuel (voire spirituel), politique et professionnel, ses enseignements et sa reconnaissance institutionnelle.

De même, il s'agira aussi d'évoquer ses très larges préoccupations et intérêts, en médecine d'abord (avec ses travaux sur le crétinisme, le goitre, les affections scorbutiques, la phtisie, le choléra, et plus généralement sur les maladies des montagnards), mais également dans d'autres domaines tels que l'aliénisme, l'hygiénisme, les prisons, l'assistance, la médecine militaire, les statistiques, les épizooties ou la préhistoire...

Chronologie : les propositions de communication porteront sur des questions se situant entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e siècle, notamment pour penser le passage entre des savoirs épars et des savoirs constitués comme science.

Les propositions de communication devront parvenir à l'une des adresses suivantes : Loraine.Chappuis@unige.ch ou Lucie.Buttex@unige.ch

en mentionnant:

- le titre (même provisoire) de la communication
- un bref résumé (10 lignes maximum)
- une présentation de l'auteur (10 lignes maximum)

Délai de réponse à l'appel à communication : au plus tard samedi 14 février 2015

Comité scientifique :

Vincent Barras (Pr. Université de Lausanne)

Pascal Bastien (Pr. Université du Québec à Montréal)

Falk Bretschneider (Mcf. EHESS)

Anne Carol (Pr. Université d'Aix-Marseille)

Christine Chappuis (Pr. Université de Genève)

Anja JOHANSEN (Pr. CHS – IAHCCJ)

Gérard JORLAND (Pr. EHESS)

Luigi LACCHÉ (Pr. et Président de l'Université de Macerata)

René Levy (Dir. rech. CNRS - CESDIP)

Silvano Montaldo (Dr. du musée Lombroso - Turin)

Michelle Perrot (Pr. émérite Paris VII)

Marc Renneville (Dir. rech. CNRS – Criminocorpus)

Daniel Roche (Pr. Collège de France)

Michel Sapanet (médecin légiste - Poitiers)

Comité d'organisation :

Frédéric Chauvaud, professeur, Université de Poitiers

Patrice Mangin, professeur, Centre universitaire romand de médecine légale

Lausanne-Genève

Marc Ortolani, professeur, Université de Nice

Alessandro Pastore, professeur, Université de Vérone

Michel Porret, professeur, Université de Genève